

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt trois

Le 21 mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/03/2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR adjointe, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, conseillers municipaux.

Excusé : Mr Laurent GRIOT

Absent : Mr Jérôme VRAY

Secrétaire de séance : Mme Cindy CHARLES

Objet : Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale s'élève à 138.60€ et concerne l'année 2021.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 138.60€.

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 6 votes pour et une abstention, décide :

- L'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 138.60€ concernant l'année 2021

-L'imputation au compte 6541 de cette dépense

-Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 21 mars 2023

Le Maire

Christelle MASSON

Le Secrétaire de séance

Cindy CHARLES




